



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 68-2020

Réseau cyclable à Renens : état des lieux - Réponse de la  
Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard et à  
l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relatifs à la mobilité  
cycliste à Renens

La Commission s'est réunie le mardi 19 mai 2020 à la Salle de spectacles Renens. La commission était composée de HOXHA Jeton, MARTINELLI Sandra, MONTEFUSCO Dylan, ÖZCAN Suat, SAFAÏ Reza, SMAKIQI Naim, CHERBUIN Anne (invitée) et KOCHER Jonas (président-rapporteur). Madame BERSETH Verena est excusée.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale, accompagnée de son chef de service, Monsieur Christophe Sarda, Monsieur le Sergent Yann Taverney de PoOuest et Monsieur Jean-Christophe Boillat du SDOL.

## Préambule

Le présent préavis répond au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance... pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides », déposé au Conseil communal dans sa séance du 11 octobre 2018. Il est demandé à la Municipalité de mener une étude sur différents aspects régissant la mobilité cycliste à Renens. Une attention particulière est requise pour le marquage des tronçons routiers, l'entretien et le positionnement des pistes cyclables existantes, ou encore la communication appliquée à ce type de mobilité douce.

Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin a complété cette demande de rapport par le biais d'une interpellation déposée au cours de la même séance du 11 octobre 2018. Dans cette dernière, elle identifie différents cas spécifiques du réseau communal nécessitant des améliorations à court terme pour les cyclistes. L'étude présentée ci-dessous fait donc office d'état des lieux de la politique communale en la matière, comme annoncé dans son programme de législature. La Municipalité y aborde également les futurs développements d'un réseau appelé à fortement évoluer en fonction des grands projets d'infrastructure prévus dans la région (gare de Renens, tramway, bus à haut niveau de service nommé ci-après BHNS).

Elle propose, finalement, des mesures ponctuelles pour remédier dans l'immédiat aux différentes configurations problématiques identifiées au sein du postulat et de l'interpellation susmentionnés telles que décrites ci-dessous :

- La rue de Lausanne (manque de piste cyclable dans le sens de circulation est-ouest)
- Le passage inférieur du 1<sup>er</sup>-Août (mauvaise visibilité et manque d'espace)
- Le chemin de l'Usine à Gaz (manque de pistes cyclables ou cheminements pour cyclistes)
- L'avenue du 24-Janvier (circulation cycliste entravée par certains aménagements routiers)
- Le carrefour du 14-Avril avec la rue de l'Avenir (cohabitation cyclistes-automobilistes sur un axe routier fréquenté et étroit)
- Le bas de l'avenue du Léman (barrières de chantiers sur la piste cyclable)
- Le passage inférieur du Léman (étroitesse de l'ancien passage durant la période des travaux)
- L'avenue du Léman à la hauteur de la piscine (transition difficile vers les autres axes)

## Débats et questions de la commission

Madame la Municipale, avant la présentation, nous fait une brève introduction et précise que ce postulat et cette interpellation ont été un déclencheur pour faire le point sur la promotion et les infrastructures concernant les voies cyclables. Le réseau des voies cyclable va au-delà de Renens, elle s'inscrit dans le Plan Directeur Intercommunal (PDI). Monsieur Boillat nous précise qu'un groupe de suivi le Gvol, existe et fait des tournées sur le terrain, d'une demi-journée par année. Ce groupe est composé de la commune, du SDOL et de Pro vélo. Plusieurs réalisations intercommunales sont en cours de réalisation, notamment le signalement des impasses dites passe-partout et le jalonnement vélo PALM.

Suite à la présentation de Monsieur Boillat, Madame la Municipale nous précise que c'est un travail qui est fait en collaboration avec le district et que les enjeux derrière le vélo sont tant écologiques que de santé publique. En complément de la présentation du SDOL, Monsieur Sarda nous présente les aménagements prévus pour les différents gros chantiers qui vont venir tels que le BHNS, le tram ou la voie verte Closel. Tous ces aménagements vont sensiblement améliorer les conditions de routes des cyclistes et voitures. À préciser que ces aménagements vont venir se greffer à des tronçons existants. De manière plus ponctuelle, la Commune est en train de faire des aménagements, tels qu'un marquage rouge vers la piscine ou encore la rénovation de certains luminaires, beaucoup d'autres projets sont en cours de réflexion.

À la suite de cette seconde présentation, Madame la Municipale nous précise que certains projets présentés ne figurent pas dans le préavis, mais qu'ils seront bel et bien réalisés. De plus, il nous est précisé que la Commune avait reçu plusieurs demandes pour mettre les vélos sur les trottoirs. À ceci, après concertation avec PoOuest, la Municipalité a décidé de ne pas mélanger les piétons et vélos, car les trottoirs actuels ne sont pas conformes pour le faire. La Municipalité préfère mettre en place de vraies bandes cyclables afin que chaque acteur ait sa propre voie.

## Questions / Réponses

**Question :** *Est-ce que les trottinettes électriques sont amendables ?*

**Réponse :** Oui, elles doivent rouler sur la chaussée et être homologuées. Elle est considérée comme un vélo et doit utiliser les pistes cyclables.

**Question :** *Vous avez parlé de mixité lors de votre présentation, comment souhaitez-vous mettre cela en place avec les différents acteurs, telle que famille, vélo, trottinettes, etc. ?*

**Réponse :** Si vous avez un trottoir de moins de 3,5 mètres, il doit y avoir une mixité. S'il fait plus de 4,5 mètres une signalisation est créée avec une démarcation nette vélo, piéton. Il est important de préciser que la situation de chaque tronçon est étudiée. De plus, la Municipalité essaie de mélanger le moins possible les vélos et les piétons sur les trottoirs.

**Question :** *Avez-vous prévu des stations de parking pour les vélos ?*

**Réponse :** Au gré des places et des demandes, la Municipalité fixe des emplacements pour accueillir les vélos. De plus, une énorme station d'environ 500 places est prévue à la gare.

**Question :** *Beaucoup de problèmes sont encore présents, vous l'avez noté, il y a 10 ans il n'y avait rien, mais je ne comprends pas pourquoi la Municipalité ne fait pas plus d'aménagements ?*

**Réponse :** Effectivement il y a encore des manques, mais la Commune attend beaucoup sur les grands chantiers qui sont à venir pour réaliser de grands changements, par exemple, le projet du tram a été dessiné en 2008 avec énormément d'aménagements pour les vélos et validé en 2012. La Municipalité essaie de faire de son mieux avec les contraintes qu'elle rencontre et intègre le vélo dans tous ses chantiers routiers. À préciser que sur certains problèmes pointés du doigt par le Conseiller, il n'y a effectivement aucun aménagement, car si le tronçon est descendant, il n'est pas coutume d'insérer des pistes cyclables, tout comme dans les zones à 30km/h. Pour conclure, le comportement des usagers de la route est la clé pour une harmonie parfaite qui est encore difficile à avoir.

**Question :** *Est-ce vraiment rentable de faire autant d'investissement, car j'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de cyclistes dans Renens ?*

**Réponse d'un commissaire et cycliste :** Il n'y a peut-être pas autant de vélo dans Renens, c'est normal, car la route est dangereuse et avec plusieurs aménagements elle sera plus sûre et me

donnerai envie de faire encore plus de vélo et inciter plein d'autres personnes. Monsieur Boillat complète la réponse en précisant qu'un comptage devait avoir lieu en mois de juin, mais sera sûrement déplacé. Il précise que sur certains tronçons du district on compte presque 1'000 vélos par jours. De plus, on constate une énorme augmentation du nombre de vélos depuis ces 5 dernières années.

**Question :** *Est-il moins coûteux de développer des pistes cyclables que de construire des routes ?*

**Réponse :** Oui et non, car les routes existent déjà et sont pleinement amorties. Les vélos, les bus (mobilité douce) et les voitures ont besoin des routes pour circuler.

**Question :** *énormément de véhicule se parquent sur la piste cyclable à contre sens entre la Croisée et le 24-Janvier, quelles sont les conséquences pour eux ?*

**Réponse :** Les véhicules seront amendés si la Police passe par là. La Municipalité prend acte et est consciente de ce problème, elle précise qu'elle est en train de réfléchir à un nouvel aménagement de la route suite à la rénovation d'un bâtiment dans cette rue.

### Délibération de la commission

Madame Cherbuin pense qu'actuellement les utilisateurs de mobilité douce ne trouvent pas leur compte et se sentent utilisateurs de seconde zone. Faut-il maintenir la circulation automobile à son niveau actuel vu l'urgence climatique qui inquiète de plus en plus de nos concitoyens ? Ne faut-il pas offrir des aménagements sécurisés pour inciter nombre d'automobilistes à adopter le vélo ? Assortie d'une campagne de promotion ?

Après les différentes présentations, elle est ravie de la réponse de la Municipalité ainsi que de constater que certaines de ces interrogations vont être prises en compte.

La Commission, à la suite de la séance n'a pas eu besoin de débattre tout était très claires.

S'agissant des incidences financières relatives à ce préavis, veuillez trouver ci-dessous l'extrait y relatif du rapport de la COFIN :

*« Les coûts liés à ces mesures se montent à CHF 35'000.- qui seront pris dans le compte de fonctionnement de la réfection du réseau routier*

➤ *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis. »*

**S'agissant des conclusions du préavis, c'est avec 6 (six) Oui et une (1) abstention que les conclusions sont acceptées.**

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 68-2020 de la Municipalité du 16 mars 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**VALIDE** le présent rapport/état des lieux sur le réseau cyclable de la Ville de Renens.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Voisard intitulé « Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance ...: pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides ».

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne Cherbuin relative à la mobilité cycliste à Renens.

---